



Harmonisation du salaire par rapport à mes collègues

Par Visiteur

Bonjour

Je suis ingénieur informatique 2.11 (avec plus de 2 ans d'expérience) dans une grande SSII.

Après entretien avec les syndicats de ma société je me suis rendu compte que je touchais un salaire très bas par rapport à des qualifications plus bas et même par rapport à des jeunes diplômés.

J'ai demandé une augmentation, mais jusque là rien, sous le prétexte de la crise.

Ma question est puis-je poursuivre ma société sous motif de la non harmonisation des salaires, sachant que cette dernière me facture très chère à la clientèle (plus de 640 euros par/jour)

Si oui quelle procédure dois-je suivre ?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Dans un premier temps, il faudrait s'assurer en consultant votre convention collective que votre rémunération actuelle ainsi que votre qualification ne sont pas inférieures à ce qu'y est prévu dans cette convention.

Si tel n'est pas le cas, vous pouvez saisir le conseil des prud'hommes.

Cordialement